

# PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 juillet 2022 à 20h00

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, Jean-Pierre SOLEILLAND, FORISSIER Laëtitia, Fabien GARNIER, Sylvain BERTHEAS, CHOLLET Yann, Céline BOUILLET, Paul MIRANDON

Excusés : Gisèle BONNAY, Evelyne ROBELET, GROZEILLER Bernard, Bernard CUTILLAS, Raphaël COTTIER, Patrick VANET,

Quorum : 8

Secrétaire élu pour la session : Philippe BAUP

Béatrice RICHARD rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, une ordonnance prévoit que désormais, un Procès – Verbal de séance sera rédigé et qu'il sera arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance. Ce PV sera mis en ligne dans la semaine qui suit son adoption. Ce PV se substitue au Compte rendu des séances du Conseil municipal.

Les mentions obligatoires dans le procès-verbal sont :

- Date et heure de séance
- Noms du président des membres de l'organe délibérant présents ou représentés et du secrétaire de séance
- Quorum
- Ordre du jour
- Délibérations adoptées et leur rapport
- Demandes de scrutin particulier
- Teneur des discussions au cours des séances

## Ordre du jour

✚ Session délaissée voirie Métrieux

✚ Cantine :

- Marché de fourniture de repas
- Règlement intérieur : mise à jour

✚ Bâtiment communal : lot n°6 : menuiserie extérieure alu, acte de soustraction

✚ Parc Naturel Régional du Pilat : réorientation de la mission d'assistance architecturale

✚ Piscine intercommunale: Etat d'avancement du projet de réhabilitation

✚ Questions diverses

## SESSION DELAISSE DE VOIRIE

Les documents d'arpentage sont prêts à la signature. Les derniers renseignements auprès du notaire sont attendus pour finaliser le prix d'achat du terrain par la famille TRUSCELLO / SEGNORINI. Les frais de notaire et de géomètre sont à leur charge.

## SERVICES PERISCOLAIRES

Mise à jour du règlement des services périscolaire :

Madame le Maire expose que le règlement des services périscolaires a été établi depuis plusieurs années et évolue pour prendre en compte les modifications qui interviennent dans le fonctionnement de ce service rendu à la population. Le projet d'actualisation de cette année, amène à préciser de manière plus complète les modalités de fonctionnement, les protocoles d'accueils individualisés, les objectifs, afin que les familles disposent d'informations plus complètes. Il précise également les modes d'information concernant les menus de la cantine, les conditions d'accès au restaurant scolaire, à la garderie périscolaire. Il est agrémenté d'un coupon réponse afin que les familles s'engagent de manière plus formelle à respecter ce document. Ce document sera remis aux familles qui en confirmeront l'acceptation via le retour du coupon réponse et son enregistrement dans le portail famille.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement et dit qu'il entrera en application à la rentrée 2022, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## Convention Marché de fourniture de repas

Mme Béatrice RICHARD Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention avec la SPL du Pilat Rhodanien pour la fourniture des repas de restaurant scolaire. Elle indique que la convention arrive à échéance et soumet le projet de renouvellement. Le Conseil approuve la convention et donne délégation de signature à Mme le Maire.

## BATIMENT COMMUNAL – Lot 6

Mme Béatrice RICHARD Maire rappelle au Conseil Municipal que le lot 6 du projet de construction du bâtiment communal a été attribué à l'entreprise PLASTALVER. Elle informe que cette société a décidé de sous-traiter la

prestation « métallerie » et a envoyé une proposition d'acte de sous-traitance pour un montant de 8 904 € HT. Aucun surcoût ne sera appliqué à la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT**

Depuis sa création, la mission d'assistance architecturale assurée par le Parc comporte 2 volets :

- D'une part, des conseils sur les projets de constructions pour les habitants, maître d'œuvre, constructeurs...
- D'autres parts, l'architecte formule des avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme. Un avis technique est systématiquement émis.

En plus de l'assistance architecturale, les charges de mission accompagnent les collectivités dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement. Les questions qui se posent (adaptation au changement climatique, qualités des espaces climatiques, etc...) impliquent que cette mission soit recalibrée afin d'accompagner au mieux les communes, les EPCI et les porteurs de projets.

Une réflexion est menée depuis le début de ce mandat et amène à la proposition de deux évolutions :

- La 1<sup>ère</sup> vise à convenir d'une convention triennale à l'échelle de chaque EPCI, en lien avec les Communes et le Parc. Une proposition sera soumise pour validation.
- La 2<sup>e</sup> vise à prioriser les sollicitations de l'avis de l'architecte du Parc et de lui adresser les porteurs de projets uniquement des certains cas, tels que les projet impliquant un changement de destination d'un bâtiment, les constructions neuves hors secteur de permis d'aménager, les bâtiments agricoles ou les bâtiments d'activités économiques, les permis d'aménager et les divisions de parcelles, les projets d'installation d'antennes de type téléphonie mobile.

Il est précisé que les chargés de mission restent toutefois à l'écoute pour toute expertise particulière.

### **PISCINE DE PELUSSIN : projet intercommunal**

Le projet de piscine couverte, trop onéreux, est abandonné.

Le bassin existant sera réhabilité, le bac sera refait. Un espace aquatique pour les plus petits sera envisagé. Un espace végétal pour pic-nic sera maintenu. Un espace norvégien est aussi à l'étude (entrée du bassin dans l'espace abrité, puis passage à l'extérieur. Le projet n'est pas encore arrêté. Un financement de 80 % du budget est attendu.

Actuellement, un problème de fuite ne permet pas l'ouverture de la structure existante.

### **Questions diverses**

- *Demande de prêt d'une salle communale*

Une nouvelle association de Chuyer « En vie Brassons » souhaite organiser un atelier mensuel de chant spontané et demande la mise à disposition d'une salle communale. Le conseil propose le mardi soir, après le Qi Cong, sous réserve de recevoir une attestation d'assurance et autorise Mme le Maire à signer une convention.

- *Salle des associations*

Il est rappelé qu'il était prévu que la salle des associations devait redevenir associative et que la classe qui l'occupait réintégrerait l'école à la rentrée. Cependant, au vu de l'évolution de la situation sanitaire, il n'est pas évident que cela puisse se faire. Sylvain BERTHEAS propose d'organiser une réunion avec les responsables d'associations utilisatrices des locaux afin de discuter de cette situation car il est très important de pouvoir anticiper la rentrée. En effet, la configuration de l'installation des salles entraîne un gros déménagement et deux pédagogies complètement distinctes selon cette installation. C'est une préparation que l'on ne peut pas envisager au dernier moment. Il est impératif de pouvoir anticiper. Sylvain BERTHEAS insiste sur cette nécessité pour le confort de tous. Yann CHOLET explique l'importance de la préparation et souligne le temps passé par les enseignantes pour finaliser l'organisation de l'année scolaire. Une réunion sera organisée avant la fin du mois.

- *Problème nuisances sonores*

Des riverains se plaignent du bruit perçu lors des fêtes à l'ERA. Certaines communes ont fait installer des systèmes de coupures électriques dans les salles des fêtes lorsque les décibels sont exagérément dépassés. Ce point sera étudié.

D'autres parts, il est rapporté que régulièrement, en semaine et en week-end, des rodéos de motos, quads, voitures se font autour de l'agorospace, ou à l'entrée du village. Il est rappelé qu'il avait été discuté de la possibilité de faire installer des caméras de surveillance, mais certains sont sceptiques quant à l'efficacité de l'opération : quelles seraient les suites données ?

- *Groupement forestier*

Philippe BAUP et Laetitia FORISSIER ont fait le tour du territoire du groupement. Une coupe est prévue courant août. Après discussion au sein du groupe de travail, les élus délégués s'interrogent sur la pertinence de dissolution du groupement. Le Conseil propose de poursuivre la réflexion et demande que l'on vérifie dans quelle mesure le groupement forestier peut être exonéré des charges foncières.

La séance est levée à 22h00 La prochaine séance sera fixée ultérieurement.

**Le Maire**

**Béatrice RICHARD**